

COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAIS

Séance du 26 février 2025

Date de la convocation : 19 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 février à 19 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RAFFIN, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Jean-Louis RAFFIN, Marie-Christine JUILLET-DORDET, Gérard MOREAU, Géraldine JAMBON, Serge DERUET, Suzanne GAULT, Michèle TROUTOT, Louis TROUTOT, Michel JAMBON, Jean-Marc NAVEAU, Stéphane MOULIN, Philippe HERVET, Elléméadorine JENOUVRIER, Noémie DEGRUGILLIER.

Représentés : Michel FEILLU pouvoir à Jean-Louis RAFFIN, Séverine LE BRETON pouvoir à Géraldine JAMBON, Marjorie DARME pouvoir à Marie-Christine JUILLET-DORDET.

Non représenté : Coralie BUCHET

Secrétaire de séance : Elléméadorine JENOUVRIER.

2025/16 TARIFS LOCATIONS SALLES A COMPTER DU 1^{ER} MARS 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- ✓ **DÉCIDE** de fixer les tarifs de locations des salles communales à partir du 1^{ER} mars 2025 comme suit :

SALLE DES FETES	1er juillet 2024		1 ^{er} mars 2025	
	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises non domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises non domiciliés sur la commune
SALLE DES FETES				
½ journée	190 €	230 €	200 €	250 €
1 journée	365 €	485 €	380 €	500 €
2 ^{ème} journée consécutive	190 €	250 €	200 €	260 €
SALLE DES FETES + CUISINE				
½ journée	/	/	250 €	300 €
1 journée	435 €	590 €	450 €	600 €
2 ^{ème} journée consécutive	230 €	305 €	240 €	320 €
Réunions politiques	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
FORFAIT ASSOCIATIONS				
Forfait sur année scolaire	500 €		500 €	
1 seule gratuité de la salle des fêtes est accordée par an aux associations dont le siège social est domicilié sur la commune pour l'organisation d'une manifestation ayant lieu un week-end.				

SALLE DE REUNION (Salle du conseil - Salle Visio - Salle du Trône - Salle coworking)	1 ^{er} juillet 2024		1 ^{er} mars 2025	
	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises non domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises non domiciliés sur la commune
½ journée de 9h à 12h ou de 13h45 à 16h45	35 €	45 €	50 €	70 €
1 journée de 9h à 16h45	65 €	85 €	100 €	120 €
FORFAIT ASSOCIATIONS				
Forfait sur année scolaire	250 €		250 €	

CENTRE SOCIAL	1 ^{er} juillet 2024		1 ^{er} mars 2024	
	Associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Associations ou entreprises non domiciliés sur la commune	Associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Associations ou entreprises non domiciliés sur la commune
FORFAIT ASSOCIATIONS				
Forfait sur année scolaire	250 €		250 €	

Forfait clé perdue	1 ^{er} juillet 2024		1 ^{er} mars 2024	
	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises non domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises domiciliés sur la commune	Habitants, associations ou entreprises non domiciliés sur la commune
	150 €	150 €	150 €	150 €

Fait et délibéré le 26 février 2025

Pour extrait certifié conforme

Jean-Louis RAFFIN



Maire de Châteauneuf-en-Thymerais